

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT pour l'admission d'un élève à la restauration scolaire

- la présente feuille d'inscription dûment et lisiblement complétée et signée (cocher les réponses exactes),
- l'imprimé d'autorisation de prélèvement + un RIB pour le prélèvement automatique (le renouvellement est automatique pour les inscrits en 2010/2011),
- un RIB pour les remboursements (sauf si déjà fourni pour le prélèvement automatique),
- en cas de problème médical : une photo d'identité et le PAI avant la rentrée scolaire.

**Dossier complet à retourner AVANT le 17 juin 2011 par courrier ou dépôt uniquement à l'adresse suivante :
Communauté de Communes des Pieux – 31 route de Flamanville – 50340 LES PIEUX**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		Sexe : Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/>	
à la rentrée 2011-2012 :	Classe :	Enseignant si connu :	Ecole (commune pour les RPI dégroupés) :

CHOISIR LA FORMULE D'INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

- 1- Abonnement : Tous les jours scolarisés (y compris les mercredis scolarisés)
OU Tous les : Lundis Mardis Mercredis scolarisés Jeudis Vendredis
 L'élève déjeunera : A partir de la rentrée **OU** A partir du
- 2- Fréquentation occasionnelle (n'entraîne pas l'obligation de fréquentation) :
- 3- Fréquentation au planning :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX ET ALLERGIES

L'enfant suit-il un traitement médical particulier et / ou présente t-il une allergie alimentaire ?
 Oui Non Si oui, lesquels ?

Si oui, vous devez impérativement contacter le médecin scolaire AVANT LA RENTREE afin d'établir un PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISE pour que votre enfant soit accueilli.

Pour les élémentaires (CP à CM2)

L'enfant présente t-il des contre-indications médicales à la pratique sportive dans un cadre scolaire non compétitif ?

Oui Non Si oui, lesquelles ?

Si oui, il ne participera pas aux activités sportives organisées pendant la pause méridienne.

L'enfant est-il autorisé à participer aux activités sportives organisées pendant la pause méridienne ? A défaut de réponse, votre enfant n'y participera pas.

Oui Non Si oui, pensez à lui mettre des baskets les jours d'activités (planning disponible sur internet).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES REPRESENTANTS LEGAUX



Pour les familles ayant plusieurs enfants, je certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessous sont **identiques** à ceux déjà déclarés pour l'enfant Oui Non .
Si oui, je peux compléter directement la rubrique **ENGAGEMENT DU REPRESENTANT LEGAL**.

Qualité : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Qualité : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
CP Ville	CP Ville
Tél. domicile	Tél. domicile
Tél. portable	Tél. portable
Employeur	Employeur
Tél. bureau	Tél. bureau
E. Mail	E. Mail
PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT (joignable entre 11h45 et 13h20) Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autres (précisez ci-dessous) <input type="checkbox"/>	
Nom, prénom, rôle par rapport à l'enfant et téléphone

PAIEMENT DES REPAS

Je choisis le prélèvement automatique mensuel Je choisis un autre mode de paiement

Nom et adresse postale ou électronique à laquelle doivent être envoyés les factures :

.....

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE COUVRANT L'ENFANT PENDANT LES TEMPS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES

Nom de l'assureur : Numéro de contrat :

ENGAGEMENT DU REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné représentant légal de l'enfant :

- 1) l'autorise à participer et à se rendre (utilisation d'équipements communaux dans certains cas) aux activités de loisirs organisées lors de la pause méridienne,
- 2) autorise n'autorise pas la Communauté de communes des Pieux à utiliser les images prises au cours de la pause méridienne, sur lesquelles cet enfant pourrait apparaître, sur tous ses supports de communication (photos, vidéos, site internet, articles de presse, reportages...),
- 3) autorise la Communauté de communes des Pieux à le confier aux services de secours pour qu'il soit conduit à l'hôpital, pris en charge et opéré en cas d'urgence,
- 4) atteste avoir pris connaissance, accepter et me conformer au règlement intérieur et à la charte de bonne conduite de la restauration scolaire (disponibles aux adresses ci-dessous).

Fait à, le **Nom et Signature du représentant légal :**

Date limite d'inscription 17 juin 2011